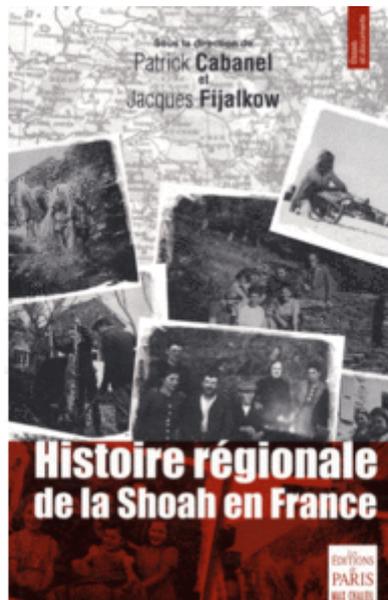


## Comprendre les "freins" socio-politiques au génocide. Le cas de la France 1940-1944

Ce projet de recherche, mené par Jacques Semelin, chercheur au CERI, a donné lieu à un article intitulé **Survie et sauvetage des Juifs en France... « au ras des pâquerettes (Annie Kriegel) : Eléments pour une nouvelle recherche**, publié dans l'ouvrage collectif, [Pour une histoire régionale de la Shoah, Sous la direction de Patrick Cabanel et Jacques Fijalkow](#), Editions de Paris



Voici les 1ères pages de l'article de Jacques Semelin

Survie et sauvetage des Juifs en France...  
« au ras des pâquerettes » (Annie Kriegel) :  
Éléments pour une nouvelle recherche<sup>1</sup>

JACQUES SÉMELIN<sup>2</sup>

Lorsque Jacques Fijalkow et Patrick Cabanel m'ont proposé de participer à ce colloque, j'ai immédiatement accepté leur invitation. En effet, après avoir travaillé sur la question du sauvetage des Juifs, sous l'angle général de la résistance civile en Europe, je me suis récemment décidé à entreprendre une nouvelle recherche sur le cas particulier de la France. Le titre de cette contribution mérite sans doute une explication liminaire. Depuis mon livre *Sans armes face à Hitler*, j'avais gardé en mémoire une expression imagée d'Annie Kriegel qui, dans la revue *Pardès*, qu'elle venait de fonder, écrivait : « C'est au ras des pâquerettes, dans la nature des rapports et relations interpersonnelles entre Juifs et non-Juifs à l'échelle de la vie quotidienne qu'il faut aller chercher le secret des plus efficaces stratégies de survie<sup>3</sup> ». Quelle excellente entrée en matière à ma propre contribution en phase avec le thème même de notre rencontre !

Car cette expression quelque peu familière « au ras des pâquerettes » renvoie aussitôt à l'intérêt d'entreprendre des études « par le bas ». L'historiographie la plus récente des travaux sur le génocide, et plus particulièrement sur la Shoah, montre que cette approche à travers des études locales est de nature à enrichir voire renouveler la compréhension du processus génocidaire. Cette remarque d'Annie Kriegel suggère aussi l'importance de l'étude des parcours de vie, plus exactement des parcours de survie, de tous ces Juifs qui ont traversé les années d'occupation et de persécution en ayant la « chance » (comme ils le disent souvent), de ne pas se faire arrêter. On s'intéressera alors à leurs modes quotidiens d'existence, leurs rapports avec les non-Juifs et les autorités, leur basculement ou non dans l'illégalité... autant d'éléments que nous pouvons glaner dans d'éventuelles archives personnelles, des témoignages et mémoires.

L'expression « au ras des pâquerettes » évoque enfin la nature et les vertes campagnes françaises. Elle pointe une réalité sociologique fondamentale : en 1940, la France reste encore un pays largement agricole. Or nombre de témoignages de ces Juifs survivants mentionnent souvent dans leur récit l'accueil salutaire reçu chez des agriculteurs où ils ont pu séjourner, une nuit, une semaine, un an ou plus. Ce rôle des milieux ruraux dans la survie des Juifs constitue une piste de recherche féconde, qui a bien peu été étudiée, à consi-

dérer l'historiographie des travaux sur les paysans français dans ces années d'occupation<sup>4</sup>. C'est dire que cette simple remarque d'Annie Kriegel me permet d'entrer de plain pied dans le thème de ce colloque.

### La singularité du cas français

Les étapes de la persécution et de l'extermination des Juifs européens par les dirigeants nazis sont désormais bien connues et documentées. Le cas de la France et, singulièrement, la question de la collaboration de Vichy, ont suscité également nombre de travaux. Ces faits ne doivent cependant pas faire oublier la singularité du cas français. En effet, celle-ci ne réside pas dans la déportation des Juifs de France. Malheureusement, cette réalité tragique est le lot de la plupart des États européens tombés directement ou indirectement sous le joug de l'Allemagne nazie.

La singularité du cas français tient bien plutôt au fait que les trois-quarts des Juifs, qui vivaient dans un pays totalement occupé à partir de novembre 1942, ont pu néanmoins y survivre. Dans l'Europe nazie, seuls le Danemark, la Finlande et la Bulgarie enregistrent des taux de survie plus importants que la France. Mais ces États bénéficiaient d'un statut particulier en tant qu'alliés ou satellites du III<sup>ème</sup> Reich, tout comme l'Italie de Mussolini. Certes, ce dernier pays a un taux de survie plus élevé que la France (environ 20 % de Juifs déportés à partir du moment où l'Italie est occupée par les Allemands en septembre 1943). Mais la durée de cette occupation est plus brève que celle de la France et les deux situations sont par conséquent peu comparables. À considérer les États qui ont été militairement occupés par Berlin depuis 1939-1940, la France est le pays où le taux de déportations est le moins élevé d'Europe. Comment expliquer cette réalité troublante alors que la volonté nazie d'exterminer les Juifs était bien générale et que le gouvernement de Vichy y a lui-même concouru ?

Cette question, pourtant centrale, a paradoxalement été peu approfondie par les historiens de la Shoah. En général, les auteurs y font une simple allusion ou au mieux y consacrent quelques pages à la fin de leur ouvrage pour noter cette particularité française. On comprend qu'ils aient consacré l'essentiel de leurs efforts à mettre en lumière les étapes de la persécution et de la déportation des Juifs. Mais maintenant que ce crime de masse est connu et reconnu, n'est-il pas venu le temps d'explorer bien davantage ce qui en a freiné l'exécution en France ?

Cette proportion des trois-quarts reste d'ailleurs abstraite tant que l'on ne l'a pas convertie en chiffres. Appuyons-nous d'abord sur le bilan établi par Serge Klarsfeld, qui a conclu que 330 000 Juifs vivent en France en 1940 et que 80 000 d'entre eux ont été tués, pour la plupart dans les chambres à gaz. Sur les 250 000 survivants, on dénombre environ 10 à 15 000 prisonniers de guerre juifs, qui étaient détenus dans les Stalags et les Oflag. Par ailleurs, environ

21 000 Juifs auraient réussi à s'enfuir en Suisse entre 1940 et 1944<sup>5</sup>, tandis que quelques milliers d'autres parvenaient à gagner Lisbonne, Alger, Londres ou New York. Au total, environ 200 000 Juifs demeurent donc en France en 1944, ayant ainsi échappé à la mort. Comment les historiens les plus éminents ont-ils expliqué ce chiffre important de survie ? Certains ont insisté sur la sympathie générale de la population française envers les Juifs persécutés, surtout après la rafle du Vel' d'Hiv. Telle est la position bien connue de Serge Klarsfeld, exprimée en 1983 dans son maître ouvrage *Vichy-Auschwitz*, position qu'il a constamment réitérée, et qui est également partagée par l'historienne Susan Zuccotti<sup>6</sup>. Si Lucien Lazare a insisté pour sa part sur une résistance juive de sauvetage, démontrant ainsi que des Juifs ont su réagir à la persécution dont ils étaient l'objet, le directeur du *Dictionnaire des Justes de France* sait aussi l'importance à accorder aux complicités dont des Juifs ont bénéficié au sein même de la population française<sup>7</sup>. D'autres historiens, tels que Renée Poznanski ou Asher Cohen, ont mis en avant des explications multifactorielles, sensiblement différentes, tenant compte à la fois des conditions spécifiques de l'occupation en France, de la structure de la population juive qui y réside en 1940, de l'évolution de la chronologie et de l'opinion française, etc.<sup>8</sup>

Au tout début de cette recherche, je me garderai bien de prendre parti pour telle ou telle approche. Certes, il me paraît excessif d'affirmer que ces 200 000 Juifs ont été sauvés de manière active par la population française. D'autres facteurs seraient à prendre en compte, ce que je souhaite précisément approfondir. Par prudence méthodologique, je me limiterai donc à parler du phénomène de la non-déportation de ces 200 000 Juifs résidant encore en France en 1944. Prendre en compte cette donnée numérique fondamentale, plus qu'on ne l'a fait par le passé, conduit nécessairement à renouveler notre regard sur la Shoah et sur ce qui en a freiné le processus en France. Un regard paradoxal qui doit prendre en compte à la fois les causes de la déportation mais aussi les causes de la non-déportation des Juifs. C'est ainsi que nous progresserons vers une connaissance, à la fois plus complète et plus complexe, de la Shoah et de ce qui a limité l'ampleur de la destruction.

### Les apports de la statistique et de la géographie humaine

Une question de base se pose dans sa simplicité : où sont-ils en 1944 ? Pour leur donner existence, pour les sortir en quelque sorte de leur abstraction statistique, il faut en effet commencer par savoir dans quelles villes et régions ces dizaines de milliers de Juifs résident au moment où les Allemands quittent la France. Mais on ne peut en avoir qu'une idée approximative. En fait, la répartition de ces Juifs survivants sur le territoire français en 1944 constitue l'aboutissement d'une succession de vagues migratoires, échelonnées sur une vingtaine d'années au moins, qui ont touché l'Europe occidentale en général, mais surtout la France en particulier :

– celle des années 1920-1930, du fait des persécutions antisémites en Russie, Pologne, Allemagne, etc. ;

– celle consécutive à l'invasion de la Pologne en 1939 et à l'instauration concomitante de la « drôle de guerre » en France. Pour leur épargner d'éventuels combats, Paris contraint des populations frontalières de l'Est (dont des Juifs) à se déplacer vers le centre et le sud de la France ;

– celle de mai-juin 1940, qui résulte de l'attaque éclair de la Wehrmacht sur l'Europe occidentale, conduisant contre toute attente à l'effondrement rapide de l'armée française. Cette invasion du nord et de l'est de la France, qui se concrétise très vite par l'arrivée des Allemands à Paris, provoque un mouvement de panique et de fuite sans précédent des populations civiles : des centaines de milliers de personnes (dont des Juifs) se retrouvent sur les routes fuyant vers le sud du pays. Puis, en juin et juillet 1940, Berlin contraint les Juifs résidant en Alsace-Lorraine au départ vers le sud et le centre du pays ;

– celle consécutive à la volonté de l'occupant de diviser la France en 4 zones (interdite, annexée, occupée et « libre »). La fiction de la zone dite "libre" s'évanouit cependant en novembre 1942 avec l'invasion de la zone sud. La France se retrouve totalement occupée par l'Allemagne, quoique Berlin ait laissé à son allié italien la gestion des départements du sud-est du pays jusqu'en septembre 1943.

Ainsi cette géographie politique très mouvante de la France entre 1940 et 1944 pèse-t-elle d'un poids considérable sur l'immobilité ou le déplacement des populations civiles en général et des Juifs en particulier. "Voilà un domaine de la recherche historique qui mériterait d'être exploré plus à fond", notait déjà André Kaspi en 1991<sup>9</sup>. Bien entendu, les étapes croissantes de leur persécution déterminent aussi en partie leur fuite vers des régions moins dangereuses. Tel est le cas après la rafle du Vel' d'hiv, nombre d'entre eux quittant Paris pour la zone dite « libre ». Ce mouvement de départ est toutefois loin d'être général, certains ayant bien peu de moyens pour se déplacer, ne disposant pas de connaissances en province ou se croyant toujours en sécurité là où ils vivent.

Cette mobilité et cette flexibilité des Juifs en France de 1940 à 1944 constituent en soi un phénomène remarquable qui ne me semble pas avoir été suffisamment étudié pour lui-même – dans sa durée et ses inflexions – sous l'angle, au final, de leur survie. Loin d'être restés concentrés dans un lieu unique (Paris), ils se sont pour beaucoup dispersés à travers le sud et le centre de la France, ce qui a rendu plus compliquée leur arrestation. Leurs déplacements successifs ont été d'autant plus facilités que le territoire français dispose alors d'un réseau ferroviaire bien plus ramifié que de nos jours, qui atteint des localités reculées, et se prolonge par des liaisons régulières en autocars vers des bourgs et villages. Comment évaluer numériquement et géographiquement ces principaux flux migratoires, à la fois volontaires et contraints ?

### De l'importance décisive des années 1942-1944

Sachant que l'année 1942 est celle de l'organisation systématique dans toute l'Europe allemande des déportations de masse des Juifs vers les chambres à gaz, alors que la volonté exterminatrice nazie était partout la même, qu'est-ce qui va donc faire frein en France pour que les trois quarts des Juifs échappent à une mort quasi certaine, au cours de ces deux dernières années de l'occupation ? Je ne reviendrai pas ici sur ce que Serge Klarsfeld a déjà mis en lumière, à savoir l'influence des protestations publiques de plusieurs prélats de l'Église catholique fin août et début septembre 1942 – la plus célèbre d'entre elles étant celle de Mgr Saliège (Toulouse). De telles protestations ont sensiblement pesé sur Vichy, pour inciter Laval à infléchir la collaboration de l'administration française en matière d'arrestation et de déportation des Juifs. Cette analyse de l'évolution des décisions des autorités de Vichy, tentant de tenir compte à la fois des pressions de l'Église catholique et de celles de l'occupant, déborde le cadre de cette recherche. Son objet ne vise pas à faire une énième étude de la politique des dirigeants de Vichy, mais bien plutôt à cerner les modes de conduite individuelle ou collective, à la base de la société, face aux dangers immédiats de la déportation.

Dans cette perspective, je m'appuierai avant tout sur les notions de sauvetage et de survie des Juifs. Le recours à celle de « Juste parmi les nations » me semble très problématique pour l'analyse historique. Il est certes possible d'exploiter scientifiquement le corpus des données relatives aux milliers de Justes réunis par Yad Vashem, comme vient de le faire Jeannine Levana Frenk, pour les cas de la France et de la Belgique. Son étude montre bien comment les informations collectées en vue de l'attribution de cette distinction peuvent être analysées avec finesse et prudence<sup>10</sup>. Cependant, ce titre de « Juste », d'inspiration biblique, pose un jugement moral et anachronique sur celui qui sauve, qui ne relève pas du métier d'historien. La médaille de « Juste » se présente avant tout comme une distinction mémorielle mais non comme une catégorie historique<sup>11</sup>. En outre, les récits à propos des « Justes » tendent, pour certains, à construire une histoire décontextualisée. C'est précisément là le défi de cette recherche : se garder à tout prix d'écrire une histoire rose du sauvetage, mais en évitant tout autant de s'en tenir à l'histoire noire des déportations, pour proposer *in fine* une histoire à la fois complexe et paradoxale.

Donc, depuis au moins la rafle du Vel' d'hiv des 16 et 17 juillet 1942, nul doute que la notion de « sauvetage » soit devenue pleinement pertinente. En effet, il ne s'agit plus de porter assistance à des populations miséreuses (principalement à Paris) ou incarcérées dans les camps du sud de la France. Parce que la persécution atteint en 1942 une intensité extrême, on évolue alors du secours au sauvetage, envers des personnes en grand danger, y compris les femmes et les enfants. Plusieurs associations juives et non-juives ont tenté d'agir en ce sens, d'abord dans la légalité puis l'illégalité, ou bien en jouant des